

Déclaration de la Commission fédérale des retraités

Jean-Pierre Lussou – André Cabrol - Gilles Fouler – Lydie Imbert - Alain Bézard – Alain Théraud



Comme d'habitude, la commission fédérale des retraités tente, dans son rapport annuel au Conseil fédéral, d'aborder la situation des retraités actuels, mais aussi la situation des futurs retraités, qui sont aujourd'hui en activité, et cela passe évidemment par les réformes des systèmes de retraites....Réforme dont on peut parler chaque année puisque en fait, il y a toujours un projet de réforme dans les tuyaux.

Aujourd'hui, nous nous trouvons dans une situation plus compliquée puisqu'avant même son élection, l'actuel Président de la république avait indiqué qu'il envisageait une réforme d'envergure.

Selon le journal « Le Monde » la réforme des retraites, initialement prévue au « *premier semestre 2018* », pourrait-elle être décalée à 2019.

Invitée d'une radio, vendredi 24 novembre, la ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn, chargée du dossier, l'a laissé entendre, déclarant ne pas vouloir se laisser « *enfermer dans des calendriers* ». « *C'est une réforme structurelle, en profondeur qui nécessite la confiance des Français et aussi beaucoup de temps de concertation* », a-t-elle ajouté.

Interrogée sur un éventuel report à 2019, elle a répondu : « *Pourquoi pas, mais il n'y a pas aujourd'hui de calendrier fixé.* »

Ce sujet a été au cœur d'une réunion présidée par Emmanuel Macron vendredi dernier à l'Élysée en présence de

- Edouard Philippe, premier ministre,
- Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics,
- M^{me} Buzyn, ministre de la santé
- Jean-Paul Delevoye haut-commissaire à la réforme des retraites.

Pendant sa campagne, le candidat d'En marche ! avait fait de ce sujet l'une des mesures phares de son programme.

Critiquant un système jugé « *complexe* » et « *injuste* » où coexistent quelque trente-cinq régimes de base, il avait promis de le remplacer par un dispositif « *universel* ». Avec un fil rouge : « *chaque euro cotisé* » donnerait les mêmes droits à tous, quel que soit le statut de la personne (salarié, fonctionnaire...). Il s'était aussi engagé à ne revenir ni sur l'âge de départ à la retraite ni sur la durée de cotisation.

« Un sujet anxiogène »

Le calendrier avait été précisé par M. Philippe dans sa déclaration de politique générale, le 4 juillet. Le chef du gouvernement avait notamment assuré que son équipe prendrait « *le temps du*

diagnostic, de la concertation et de la négociation », ajoutant que « *le cadre de la réforme* » serait fixé « *fin 2018* ».

Pour le moment, nous ne savons donc pas grand-chose du projet, étant rappelé toutefois que les grandes lignes de la réformes seraient les suivantes :

- l'âge de départ à la retraite, restera **fixé à 62 ans**. Il s'agit de l'âge à partir duquel une personne pourra liquider ses droits.
 - Il convient de préciser qu'il ne s'agirait que d'une possibilité. Chaque travailleur pourra choisir de **travailler plus longtemps** afin d'**améliorer le montant de sa pension**.
 - L'âge de départ à retraite devrait donc rester inchangé jusqu'en 2022.
 - Le programme d'En Marche, précise que l'on va continuer à **prendre en compte les carrières longues**, mais ce sujet n'est pas développé dans le programme. Il faudra attendre le projet de loi pour connaître les modalités de prise en compte des carrières longues.

- La mise en place d'un compte virtuel
 - La volonté du gouvernement est d'**uniformiser les modalités de calcul** des retraites. Afin de pouvoir y parvenir, il envisage la **mise en place d'un compte** sur lequel seraient enregistrées les cotisations retraite versées par les salariés.
 - Le capital cotisé serait celui versé au salarié au moment où ce dernier prendra la décision de liquider sa retraite.
 - Pour le versement, sera **prise en compte l'espérance de vie** de la génération en question. Celle-ci permettra de calculer le montant qui sera versé chaque mois au nouveau retraité.
 - Chaque salarié n'ayant pas forcément la même espérance de vie en fonction de l'activité qu'il exerce, le gouvernement envisage toujours de **prendre en compte la pénibilité** dans le calcul de la retraite.

- La mise en place d'un régime universel
 - Aujourd'hui il existe plus de 40 régimes différents rien que pour le système des retraites. La volonté du gouvernement est d'**uniformiser le système de retraite** afin de le faciliter.
 - Chaque régime pourrait par contre conserver son propre taux de cotisation.

- L'augmentation de la CSG dès 2018
 - La **contribution sociale généralisée** (CSG) est prélevée sur les revenus d'activité et de remplacement comme les pensions de retraites, en vue de financer la protection sociale.

Le président Macron prévoit l'**augmentation de celle-ci de 1,7 point dès le 1er janvier 2018**. En effet, cette mesure a été introduite dans le **projet de loi de finance pour 2018**. Ce dernier prévoit également les modalités d'application de cette hausse.

Une mesure qui va avoir un impact sur les retraités.

Le programme du président ne donne pas plus d'information sur ce point, il va donc falloir attendre pour connaître les modalités de cette réforme de première importance. Je vais bien sûr continuer à suivre de près ce dossier...en souhaitant que ceci se fasse d'une manière collective au sein d'une commission ad-hoc. **Le Bureau fédéral a d'ailleurs souhaité la mise en place de cette commission fédérale Actuellement, nous n'avons enregistré que 2 candidatures, ce qui est un peu juste....Appel est donc fait à candidatures parmi les collègues en activité**

Ne pouvant guère dire plus sur ce sujet de la future réforme, on va évoquer cette fois, la situation des retraités, qui, quoi qu'on en dise, sont loin d'être tous des nantis...

.Augmentation de la CSG

Sur TF1 le dimanche 15 Octobre 2017, le Président Macron a tenté de rassurer les retraités en affirmant notamment. *“Les 60%, ce ne sont pas ceux qui ont plus de 1.200 euros. Ce sont qui jusqu'à 65 ans ont plus de 1200 euros et pour les plus de 65 ans ce sont eux qui ont plus de 1400 euros”*.

En fait, l'augmentation de la CSG (1,7% en sus des 6,6%, soit une augmentation de 25% !) s'appliquera aux français retraités dont le revenu fiscal de référence est supérieur à un seuil, et qui paient actuellement la CSG au taux plein. Ces seuils

- seuil pour une personne seule : 14 404 soit 1200€/mois
- seuil pour un couple : 22096 soit 920€/mois-

Les seuils ci-dessus indiquée sont ceux utilisés pour savoir à qui s'appliquera la hausse de la CSG de 25%

On est loin des 1 400€ annoncés par le Président de la République !

J'ai évoqué ce problème avec le Député de ma circonscription à Brest, un député En marche. Après avoir dans un premier temps contesté mes chiffres, il a reconnu leur exactitude : avec moins de 1000€ par mois, un retraité vivant en couple verra sa CSG augmenter de 25%

SUPPRESSION PROGRESSIVE DE LA TAXE D'HABITATION

Toujours dans le but de faire croire que les retraités ne sont pas, une nouvelles fois, les victimes expiatoires de son Gouvernement, le Président Macron a de nouveau indiqué que la plus grande partie des retraités sera exonérée de la taxe d'habitation, ce qui compensera la hausse de CSG.

Que faut penser de cette affirmation ?

- Le Président Macron a décidé de supprimer en 3 ans, la taxe d'habitation pour tous les français dont les ressources sont inférieures à un certain seuil.
 - Cette mesure est applicable à l'ensemble des français et non pas seulement aux retraités. Les actifs (pour qui la hausse de CSG est compensée par la baisse des cotisations sociales) en bénéficient de la même façon.
 - affirmer que beaucoup de retraités seront concernés par cette mesure revient à admettre que la plupart d'entre eux ont de faibles revenus. Il faut aussi préciser que les retraités qui perçoivent les plus faibles revenus sont déjà exonérés de la TH.
 - la suppression de la taxe d'habitation privera les collectivités locales de précieuses ressources. Comment pourront-elles faire face, puisque la compensation versée par l'Etat sera figée, ce qui privera les collectivités de l'effet dynamique de leur fiscalité ? Fatalement il y aura 2 conséquences

- On constatera une diminution du service rendu au public et notamment aux personnes dans le besoin, comme les personnes seules.
- les collectivités seront contraintes d'utiliser le seul levier fiscal qui leur reste, en augmentant les impôts fonciers payés par les propriétaires, et les retraités sont souvent propriétaires de leur logement !
- la part de taxe éventuellement supprimée dans le cadre des mesures annoncées est limitée au montant de ladite taxe au jour de sa suppression : Tous les contribuables continueront ensuite à payer les augmentations votées par les assemblées délibérantes pour ces taxes !

LE GOUVERNEMENT DIT VOULOIR ENCOURAGER LES ACTIFS AUX SALAIRES LES PLUS MODESTES

Que faut penser de cette affirmation ?

1 **Les retraites ne sont pas des assistés** percevant une allocation de solidarité : Ils perçoivent mensuellement **un salaire différé** (Voir article L1 du code des pensions civiles et militaires: "La pension est une allocation pécuniaire personnelle, en rémunération des services qu'ils ont accomplis jusqu'à la cessation régulière de leurs fonctions.)

2 – Le Gouvernement affirme vouloir augmenter le pouvoir d'achat des français, notamment des plus démunis:

on peut en douter quand on constate qu'avec cette réforme (étude du cabinet Fidroit publiée par Ouest-France)

- un retraité qui perçoit une retraite mensuelle de 1250€, se verra pénalisé de 21,25€ par mois
- un actif qui perçoit un salaire mensuel de 20 000€ bénéficiera d'un bonus de 1690€/an soit 140€ par mois.

Depuis 1993, c'est-à-dire depuis 25 ans, les retraités ont été victimes de multiples attaques contre leurs revenus.

- Aujourd'hui, ils en ont marre
 - d'être les victimes expiatoires des gaspillages des deniers publics.
 - D'être des proies faciles puisque dépourvues du droit de grève et pour cause
- Un pourcentage important de retraités a soutenu l'actuel président de la République lors de son élection (parfois sans enthousiasme mais simplement en tenant compte des autres candidats en présence, notamment au deuxième tour)....Cet appui dans les urnes pourrait ne pas durer...

A Bagnole le 29 Novembre 2017.

